

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 23 septembre 2015
à 12H00 à La Roche Bernard

- 1 OCT. 2015

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 septembre 2015 à 12H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 23 septembre 2015
à 12H00 à La Roche Bernard

15 QUESTIONS DIVERSES:

Patrimoine : Parcelles à SAINT PERREUX : Abandon au profit de la commune

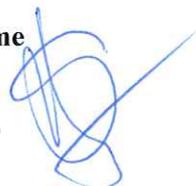
Dans un souci de rationalisation de la gestion de la voirie et du patrimoine, le Conseil Départemental du Morbihan a saisi l'Institution d'Aménagement de la Vilaine en vue d'un abandon, au profit de la Commune de SAINT PERREUX, de deux parcelles sur son territoire, cadastrées section ZC n°94 et n°247 d'une superficie totale de 3930 m² (2550m² pour la 1^{ère} et 1380m² pour la 2^{nde}). Ces deux parcelles sont situées dans l'emprise de la voirie départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide de procéder à cette cession gratuite au profit de la Commune de SAINT PERREUX
- charge la Présidente d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes

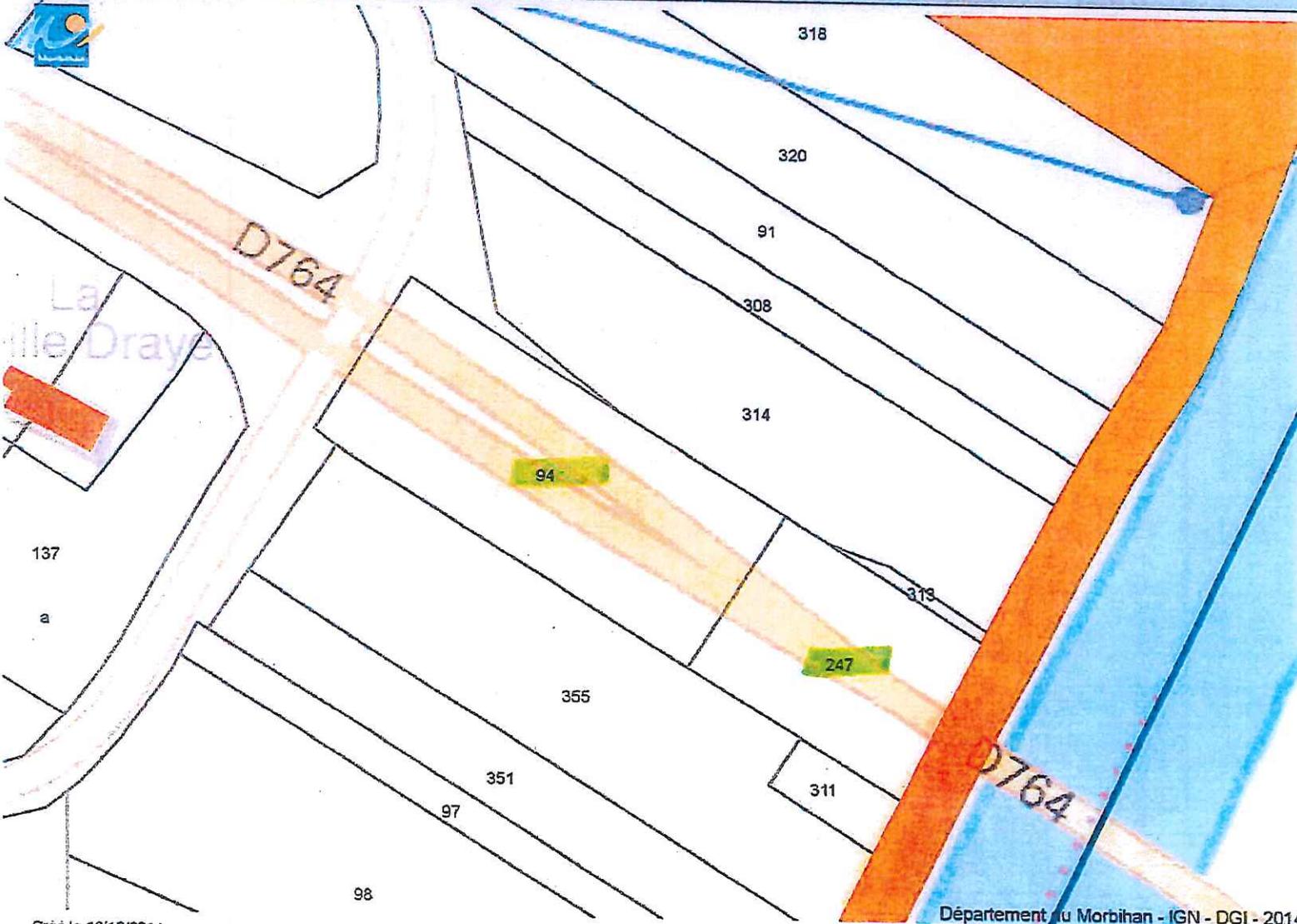
Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT



Titre de la carte

Sous Titre de la carte



Légende

- Bâtiments
- Débris ligne
- Bâtiments d'us
- Forêts de parcelle
- Forêts de section
- Forêts de commune
- Parcelles sans attrib
- Parcelles
- Canalis
- Cultures sans récolte
- Communes
- Communes
- Département
- VGA
- USL en Pêche
- Chemin
- Eau

137
a

Créé le 18/12/2014

Département du Morbihan - IGN - DGI - 2014

1:1000